

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016 (18 H)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

**Excusée** : Madame THOMAS Céline

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2016.

**- PRESENTATION DE L'OPERATION « VOISINS VIGILANTS » PAR LA GENDARMERIE :**

Le Major Jung et l'Adjudant Mourrak présentent le dispositif de « Participation citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Il encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier afin de lutter contre la délinquance et le sentiment d'insécurité.

La décision d'adhérer ou non à cette démarche de prévention devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

En cas d'adhésion, une réunion publique d'information sera ensuite organisée avec la gendarmerie et un protocole sera signé avec le maire qui est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Des personnes référentes volontaires sensibles aux questions de sécurité et de civisme (une par quartier) seront choisies par le Maire. Une signalétique dissuasive sera mise en place.

**- PRESENTATION DU PROJET « YOURTE EN CLUNISOIS » PAR LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES :**

3 jeunes (dont 2 de Salornay) représentant le Conseil Intercommunal des Jeunes et leurs encadrants présentent le projet consistant à l'achat d'une yourte qui serait installée dans les communes du territoire de la Communauté de Communes du Clunisois intéressées, pendant les périodes scolaires. L'objectif est de faire découvrir différents pays du monde ; le premier sera le Japon ; des animations ponctuelles seront organisées.

L'accueil de la yourte doit se faire dans un endroit sécurisé et visible de la commune avec possibilité de raccordement électrique ; le montage et le démontage seront assurés pendant les vacances scolaires par des employés communaux ou des bénévoles.

**- RAPPORT CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS DU 17/11/16 SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION :**

Le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 17 novembre 2016 soumis pour avis des communes membres.

Il rappelle que la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes du Clunisois (EPCI à fiscalité professionnelle unique) et les communes qui la composent, consécutivement aux transferts de compétences opérés entre les communes et l'EPCI. Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Le versement des attributions de compensation constitue une dépense obligatoire pour la communauté de communes.

Ce rapport présente l'évaluation des charges transférées à l'occasion du transfert des dernières compétences facultatives suite à la fusion de 2014, et qui étaient territorialisées jusqu'au 31/12/2015 : essentiellement la compétence 'Fourrière municipale' pour les communes en provenance de la Communauté de Communes de la Guiche et de la Communauté de Communes Grosne et Guye, et la compétence CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour les communes du Clunisois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 17 novembre 2016 et charge le Maire de notifier cette décision au président de la CLECT et à celui de la communauté de communes.

**- VIREMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES :**

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits budgétaires nécessaires pour clôturer l'exercice 2016, notamment pour les dégrèvements d'impôts fonciers aux locataires de terrains communaux, les dépenses de publicité en annonce légale du droit de préemption urbain et les travaux en régie sur le budget communal.

**- ACQUISITION DE TERRAINS :**

- Terrains en zone 1 AU : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des démarches pour l'acquisition de parcelles situées en zone 1AU.

Mme Gilbertas ayant donné son accord pour la vente de sa parcelle cadastrée C N° 53 au lieu-dit « En Chevachy » de 15 ares 60 centiares à la commune, le Conseil Municipal décide l'achat de ce terrain à 2.50 € le m2 soit 3 900 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

- Terrains Borreau : Le Maire rappelle la proposition de l'indivision BORREAU de vente à l'euro symbolique de 5 parcelles de terrain à la commune initiée en 2008 qui n'avait pas pu avoir de suite favorable compte-tenu des frais de procuration importants au regard de la valeur des biens.

Le Conseil Municipal décide l'achat de ces parcelles cadastrées :

- Section B N° 29 : 14 ares 70 centiares au lieudit « Le Paray » (exploitée par M. Guérin de Cortevaix qui continuera à la louer à la commune)

- Section B N° 187 : 03 ares 80 centiares au lieudit « Les Chauvenières »

- Section B N° 188 : 07 ares 55 centiares au lieudit « Les Chauvenières »

- Section B N° 376 : 33 ares 70 centiares au lieudit « Le Fourneau »

- Section C N° 349 : 20 ares 80 centiares au lieudit « Creux Bury »

d'une superficie totale de 80 ares 55 centiares à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer l'acte notarié avec une participation financière de la commune de 100 €.

#### **- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

- **Assainissement : chantier réhabilitation du réseau** : La réception des travaux a eu lieu le 6 décembre 2016.

Le coût total de cette deuxième tranche de l'opération s'élève à 542 177 € TTC.

Les particuliers concernés par des mauvais branchements de leurs eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, détectés lors des tests à la fumée, seront destinataires d'un courrier leur demandant de se mettre en conformité ; l'Adjoint Gilles Burteau est chargé du suivi de ce dossier.

- **Atelier technique** : La réception du chantier a eu lieu le 22 novembre 2016. Le coût total du chantier s'élève à 84 212 € TTC incluant les frais de raccordement au réseau d'eaux usées.

- **Cimetière** : Une première tranche d'exhumations sera réalisée au printemps par l'entreprise Gueugnon. Un règlement du cimetière sera rédigé ; des bennes de déchets et des panneaux d'informations sur le tri ont été installés.

- **Droit de Préemption Urbain** : Les mesures de publicité ont été faites : affichage en mairie pendant 1 mois, parution en annonce légale sur le Journal de Saône-et-Loire et La Renaissance, transmission à la Préfecture et aux organismes concernés. Le droit est effectif depuis le 02 décembre 2016.

#### **- CAMPING : BILAN SAISON 2016 :**

Cathy Desbas, Adjointe, présente le bilan de la saison 2016 : le nombre de nuitées a progressé de près de 7 % avec une part de 68 % d'étrangers dont la moitié sont des hollandais. La moyenne du séjour est de 3,8 nuitées sur 23 % des emplacements occupés soit 12 à 13 par nuit.

Des travaux de réfection des installations, un accueil de qualité et une meilleure communication par l'Office de Tourisme de Cluny désormais communautaire ont permis ces résultats positifs ; le wifi reste cependant à améliorer.

#### **- ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES ET PREVOYANCE :**

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à la démarche du Centre de Gestion pour le compte des communes :

- pour la remise en concurrence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires (Remboursement d'indemnités journalières et/ou de capital à la commune en cas de maladie, maternité, accident du travail, incapacité, décès des agents) ;

- pour une mise en concurrence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la mise en place d'un contrat groupe pour la prévoyance des agents (Garantie Maintien de Salaire). Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide de porter la participation communale mensuelle, d'un montant actuel de 6 €, à 8 € par agent, qui sera soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire avant la décision définitive.

#### **- RENOUELEMENT DU BAIL DE LA CHASSE :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de location du droit de chasse dans les bois communaux consenti à la société de chasse locale « La Protectrice », arrivé à échéance en juin 2016, pour une période de 3, 6, 9 ans moyennant un loyer annuel inchangé de 150 € ; La société de chasse s'engageant à entretenir les lignes de séparation des coupes forestières.

#### **- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la collecte de denrées alimentaires pour les Restos du Cœur du 19 novembre 2016 en mairie, dont les dons ont été très limités ; la prochaine collecte est fixée au samedi 21 janvier 2017 de 9 à 12 heures en mairie ;

- du repas des personnes âgées offert par la commune le 15 décembre ;

- des remerciements aux bénévoles de la commission « fleurissement embellissement » pour les illuminations et les décors de Noël ;

- de l'audience au Tribunal Correctionnel pour les dégradations sur les bacs et massifs de fleurs communaux (sinistre du 12/04/2014) ; le prévenu a été relaxé ;
- d'un point sur les questionnaires URBANIS (Enquête OPAH de la Communauté de Communes du Clunisois) ;
- de la réalisation avec le PAH d'une brochure « laissez-vous conter Salornay-sur-Guye et la vallée de La Gande » en association avec la commune nouvelle La Vineuse-sur-Frégande (Massy, Vitry, La Vineuse, Donzy-le-National) et les communes de Saint-André-le-Désert et Saint-Vincent-des-Prés ;
- de l'avancement du bulletin municipal annuel 2016 ;
- de la cérémonie des vœux de la municipalité fixée au vendredi 06 janvier 2017 ;
- de la distribution prochaine des bulletins communautaire et Sirtom ;
- de la libération du logement de l'école par Mme Piguet Myriam au plus tard le 05 mars 2017 (Appartement de type T3 de 69.66 m2 – Loyer hors charges : 350 € par mois et forfait mensuel de 70 € pour le chauffage au gaz avec régularisation annuelle après réception de la facture) ; du fait de la situation de ce logement dans l'enceinte des bâtiments scolaires et des contraintes d'accès pendant les heures de classe, le choix du futur locataire sera à examiner attentivement ;
- du besoin de recrutement de 6 sapeurs-pompiers volontaires à la caserne de Salornay ;
- de la décision du Maire prise sur délégation du Conseil Municipal pour l'avenant au marché de travaux passé avec le groupement d'entreprises FAMY-POLEN pour intégrer les prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaires relatifs à la plus-value pour la réouverture des regards borgnes au robot après chemisage et la création de boîtes de branchement (DECISION N° 2016-20 du 05 décembre 2016).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 24 janvier 2017 à 18 h.